

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-08-16 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1)* :

1. **QUE**, lors de la séance ordinaire tenue le 30 août 2016, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté par sa résolution 16-08-07 le projet de règlement 274-08-16 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, lequel projet fut précédé d'un avis de motion.
2. **QUE** ce projet de règlement se résume ainsi :
 - Le règlement numéro 274-08-16 modifie le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est afin de se conformer à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* adopté par le législateur le 10 juin 2016. À la suite de cette adoption, les organismes municipaux ont l'obligation de modifier le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'ajouter un nouvel article relativement à l'interdiction de faire des annonces lors d'une activité de financement politique.
3. **QU'**il est prévu que le conseil des maires procède à l'adoption du règlement lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 27 septembre 2016 à 16 h à la MRC de Charlevoix-Est, au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.
4. **QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement en s'adressant à la MRC de Charlevoix-Est, au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont, durant les heures normales de bureau.

DONNÉ À CLERMONT

CE 14^e JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE

Caroline Dion

Directrice générale adjointe

Secrétaire-trésorière adjointe